



COMITÉ ZIP
JACQUES-CARTIER

ENSEMBLE POUR PROTÉGER & RESTAURER
LE SAINT-LAURENT • **GRAND MONTRÉAL**

Mémoire sur

L'AVENIR DU PARC JEAN-DRAPEAU

Déposé à

L'Office de consultation publique de Montréal

Le 20 septembre 2018

14115, rue Prince-Arthur Est
Bureau 427
Montréal (Québec) H1A 1A8

Tél. 514 527-9262
Télec. 514 527-0836
info@zipjc.org

www.zipjc.org
facebook.com/ZIPJC
twitter.com/ZIP_JC

Rédaction :

Sylvie Bibeau, directrice générale

Comité ZIP Jacques-Cartier
14115, rue Prince-Arthur, bureau 427
Montréal (Québec) H1A 1A8
514 527-9262
direction@zipjc.org
www.zipjc.org

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'organisme	4
Introduction	5
Mise en contexte	6
Description des lieux	7
Restituer le Saint-Laurent aux Montréalais	7
Favoriser le contact avec le fleuve	8
Réaménager les rives	10
À la croisée des chemins	12
Harmoniser l'aménagement du Parc	12
Conclusion	14

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier est un organisme à but non lucratif, créé en 1996, dont la mission est de concerter les collectivités riveraines du Saint-Laurent, et des plans d'eau métropolitains autour d'enjeux de protection, de conservation, de restauration, d'accessibilité et de mise en valeur des rives et des écosystèmes aquatiques, dans un contexte de développement durable et de changements climatiques.

Outre le prix canadien en environnement, reçu en 2008, pour l'implication communautaire dans la décontamination du secteur 103, du port de Montréal-Est, les activités de concertation ont aussi conduit à la création de la Route bleue du Grand Montréal et de la Plage de l'Est. De plus, l'organisme procède à des activités de sensibilisation et d'éducation afin de permettre à la population montréalaise de découvrir la biodiversité de leurs cours d'eau.

Depuis, 2017, le territoire d'action du Comité ZIP Jacques-Cartier comprend les arrondissements et les municipalités des rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies, soit l'ensemble de l'île de Montréal, de Laval et de l'agglomération de Longueuil sans oublier toutes les îles qui s'y trouvent. C'est le territoire le plus urbanisé du fleuve Saint-Laurent.

INTRODUCTION

Le contexte de cette consultation publique vise la mise à jour du Plan directeur d'aménagement et de développement du Parc Jean-Drapeau dont l'objectif est d'optimiser son potentiel de développement. Ceci permettra de poursuivre la vision du Parc Jean-Drapeau, soit être un pôle d'attraction innovant de rayonnement international offrant à ses utilisateurs une diversité d'expériences basées sur le caractère unique de ses patrimoines naturel, culturel et bâti.

Le développement des activités du Parc Jean-Drapeau, depuis près de 30 ans, vise à augmenter l'offre récréotouristique, principalement par le biais des activités événementielles. D'ailleurs, le **mandat** de la Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) est d'assurer l'animation du Parc par des activités touristiques et récréatives de calibre international¹.

Les documents déposés, par la SPJD, à l'Office de consultation publique de Montréal, démontrent qu'il existe une dualité dans le développement du Parc et qu'à ce jour, celle-ci semble évoluer au détriment de l'une de ses composantes, soit sa capacité d'accueil versus sa capacité de support.

Le Parc possède des atouts inexploités qui ne sont pas en concordance avec la mission de la SPJD. Outre l'orientation donnée à cette consultation, soit conforté la SPJD dans les orientations de son plan d'action, il serait important que la Ville de Montréal revoie le mandat et le mode de financement de la Société afin de limiter la croissance à outrance, de ce Parc exceptionnel.

¹ Société du parc Jean-Drapeau (2018). Rapport annuel 2017, 98 pages.

MISE EN CONTEXTE

Depuis le Plan directeur du Parc des Îles, en janvier 1990², on vise à unifier le site pour créer un milieu exceptionnel en mettant en valeur la *Magie des îles*. Ceci dans une approche de développement durable. On y définit deux vocations : le contact avec la nature et le fleuve ainsi que les activités culturelles et de loisirs. D'ailleurs, tout au long des documents consultés, ces deux vocations demeurent toujours d'actualité. Malheureusement, le constat qui est fait démontre que les investissements visent principalement, les activités à déploiement international.

D'autre part, le patrimoine naturel du Parc se limite, exceptionnellement, au milieu boisé et arboré dans le but de protéger et d'accroître les espaces verts. Outre le patrimoine arboré, on souhaite augmenter les accès et les vues sur le fleuve Saint-Laurent. Il est important de retenir que le Parc Jean-Drapeau a une capacité de support limité, soit 268 ha (versus Central Park 300 ha) avec un écosystème délimité par le fleuve.

Ce patrimoine naturel est un enjeu important qui doit être intégré dans la réflexion du déploiement des activités d'intérêt financier et non pas indépendamment l'un de l'autre. Car il est décisif de mettre en présence le mandat de la SPJD. Dans l'état des lieux, la SPJD mentionne que *sans la contribution de la Ville à son budget de fonctionnement et ses revenus autonomes, la SPJD serait dans l'obligation de diminuer la qualité de l'offre d'activités et de l'entretien*.³

Ceci démontre qu'il existe une dualité dans la gestion du Parc Jean-Drapeau, soit des îles dans un environnement fluvial exceptionnellement restreint ayant des milieux aquatiques, humides et boisés par rapport au développement de l'offre d'activités récréotouristiques de calibre international.

² Plan directeur – Parc des Îles (1990), PowerPoint, 15 pages.

³ Parc Jean-Drapeau (2018). États des lieux du parc Jean-Drapeau. Dans le cadre des consultations publiques et du Plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau, 72 pages.

DESCRIPTION DES LIEUX

Restituer le Saint-Laurent aux Montréalais

Dès 1993, le Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles indique que c'est un parc public qui a deux vocations, soit le contact avec la nature et le fleuve ainsi que celle d'activités de plein air et d'événements spéciaux. Parmi les concepts privilégiés, on retient que le fleuve Saint-Laurent est l'élément essentiel pour le développement du site : l'eau pourrait devenir l'image promotionnelle des îles. D'ailleurs, un des constats faits par Jonathan Cha⁴ est que les plans directeurs proposés jusqu'à ce jour n'exploitent pas cette relation avec le fleuve.

Pourtant, les îles du Parc Jean-Drapeau sont situées dans un secteur du fleuve incroyablement surprenant avec les rapides du Saut-Normand, le Chenal Le Moyne et le courant Sainte-Marie. Sans oublier les cours d'eau qui lui confèrent sa coloration si particulière, verte exprimant une eau minéralisée en provenance des Grands Lacs dans laquelle baignent les îles du Parc Jean-Drapeau et une eau brune chargée en éléments nutritifs en provenance de la rivière des Outaouais et qui longe la rive montréalaise. Ces particularités du fleuve sont déterminantes de la diversité faunique exceptionnelle qu'on y observe. Malheureusement, celle-ci demeure absente aux yeux des utilisateurs du Parc puisque le fleuve est relégué à l'arrière-plan du paysage.

De plus, aucun effort n'est fait pour changer l'image d'un cours d'eau polluée qui, pourtant, s'est grandement amélioré depuis la mise en place du Plan d'action Saint-Laurent, en 1988. Au 20^e siècle, le fleuve était le lieu de tous les déversements d'eaux usées tandis qu'aujourd'hui les plages reviennent dans la région montréalaise.

Malheureusement, la biodiversité du Saint-Laurent demeure absente aux yeux des utilisateurs du Parc puisque le fleuve est relégué à l'arrière-plan du paysage. Pourtant on remarque la présence d'espèces vulnérables telles que l'esturgeon jaune et l'aloise savoureuse dans le chenal Le Moyne. De plus, le Parc possède des aires propices à l'alimentation, entre autres, du bihoreau, du cormoran et du grand héron. La biodiversité

⁴ Cha, Jonathan (2017). Visions d'aménagement pour le parc Jean-Drapeau (1992-2017), 119 pages.

du fleuve mérite d'être connue et partagée à grande échelle ce qui permettrait de reconnaître ce joyau qu'est le Saint-Laurent dans le secteur le plus urbanisé du fleuve.

Recommandation 1 : Sortir le fleuve de la simple image de fond

- 1.1 Mettre au premier plan le rôle du fleuve Saint-Laurent dans le contexte du Parc Jean-Drapeau.
- 1.2 Mettre en évidence la particularité du fleuve dans le contexte montréalais, soit la provenance de ses eaux, la force des courants et la biodiversité qui s'y rattache.

Favoriser le contact avec le fleuve

Volet éducatif

Comme proposé par le Comité ZIP Jacques-Cartier⁵, à la suite des inventaires et analyses des potentiels et contraintes des activités liées aux milieux aquatiques, plusieurs activités sont réalisables afin de créer des liens captivants avec le milieu aquatique du Parc Jean-Drapeau. Les rives du Saint-Laurent, adjacent au secteur de la Place des Nations, offrent une vue imprenable sur le fleuve et l'aire d'alimentation de différentes espèces fauniques. Outre la détente, il est proposé de développer des activités de plein air d'interprétation de la biodiversité fluviale avec des naturalistes. D'ailleurs, la Place des Nations peut devenir un Centre d'interprétation des milieux naturels du fleuve Saint-Laurent, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs, par exemple *Exploramer*, à Sainte-Anne-des-Monts (Gaspésie).

Cette vocation de la Place des Nations permettrait aux écoles et aux camps de jours de la région montréalaise d'apprivoiser une autre facette de la nature en ville. D'ailleurs, le site extérieur de la Place des Nations a la capacité d'accueil pour ce type de clientèle et peut y offrir un site de pique-nique de même que différents ateliers reliés à la biodiversité du Saint-Laurent.

En ce qui a trait au lac des Cygnes et de son cours d'eau, il y a un potentiel d'initier les jeunes à des activités de plein air nautique. Effectivement, il est suggéré d'offrir des

⁵ Comité ZIP Jacques-Cartier, Comité ZIP Ville-Marie et Héritage Laurentien (2006). Réseau bleu de la Ville de Montréal – Inventaires et analyses des potentiels et contraintes des activités liées aux milieux aquatiques, 302 pages.

journées d'initiation aux différentes activités telles que le canot, kayak, stand up paddle (SUP), entre autres.

Outre le volet international du Parc Jean-Drapeau, l'approche visée par ces activités est de développer un volet métropolitain destiné à favoriser la proximité des jeunes à la biodiversité de ce magnifique fleuve qu'il leur est impossible de voir autrement.

Volet sensibilisation

Tout au long des sentiers de marche, tant sur l'île Sainte-Hélène que sur l'île Notre-Dame, le contact avec le fleuve demeure toujours en arrière-plan. Pourtant, dans une vision de sensibilisation à la biodiversité du Saint-Laurent, il est suggéré d'installer des panneaux d'interprétation en fonction des différentes zones du Saint-Laurent.

Sur l'île Sainte-Hélène, dans le secteur de la Place des Nations, la vue sur Montréal crée une ambiance grandiose qui pourrait être bonifiée par des panneaux ciblant le courant Sainte-Marie afin de sensibiliser la population à cette entrave exceptionnelle qui a eu un impact incroyable sur le développement de la Ville. De plus, le sentier pourrait bénéficier de lunettes d'approche, tout comme sur le Mont-Royal.

Quant au Chenal Le Moyne, il y a la présence d'herbier aquatique et de frayères. D'ailleurs, on y observe une variété d'espèces dont la présence de l'esturgeon jaune et l'alose savoureuse. Ce secteur est recherché par les pêcheurs. Les inventaires et les analyses des potentiels et contraintes des activités liées aux milieux aquatiques, réalisés par le Comité ZIP Jacques-Cartier, il est suggéré d'y aménager un belvédère permettant d'y apprécier la vue, mais aussi de sensibiliser la population aux espèces aquatiques qui sont favorisées par ce courant.

Volet observation

À plusieurs endroits, tout au long des sentiers de marche, l'observation du cours d'eau est recherchée par les utilisateurs. Certains secteurs pourraient être aménagés avec des plateformes d'observation au-dessus du cours d'eau afin de mesurer la force colossale du Saint-Laurent. On a qu'à penser à la plateforme du *Bout-du-Monde*, au Parc Forillon.

L'aménagement de ces sentiers est primordial afin de les rendre conviviaux avec des haltes permettant de se reposer, à l'ombre, de s'hydrater, par des fontaines à boire, d'observer les oiseaux ou encore simplement de regarder l'activité sur le fleuve. D'ailleurs, en hiver, ces sentiers gagneraient à être aménagés pour les amateurs de ski de fond.

Finalement, ces sentiers sont des espaces essentiels au Parc Jean-Drapeau, mais sont complètement délaissés pour le bien des autres activités.

Recommandation 2 : Rattacher la population montréalaise à son fleuve

2.1 Volet éducatif :

- 2.1.1 Profiter de la chance unique qui s'offre aux Montréalais d'éduquer les jeunes à la biodiversité du fleuve Saint-Laurent
- 2.1.2 Redonner la Place des Nations aux jeunes montréalais afin d'en faire un lieu de découvertes axé sur le milieu fluvial du Saint-Laurent en s'inspirant d'initiatives telles qu'*Exploramer*.
- 2.1.3 Valoriser le lac des Cygnes et son cours d'eau pour l'initiation à des activités de plein air sur l'eau destinées aux jeunes montréalais.

2.2 Volet sensibilisation :

- 2.2.1 Installer, le long des sentiers de marche, des panneaux de sensibilisation à la biodiversité du Saint-Laurent.
- 2.2.2 Aménager un belvédère permettant d'observer le chenal Le Moyne et y installer des panneaux de sensibilisation sur sa biodiversité.

2.3 Volet observation :

- 2.3.1 Aménager les sentiers de marche dans le but d'améliorer l'observation du fleuve Saint-Laurent par des aménagements conviviaux et qui sont aussi utilisés, en hiver, pour le ski de fond.
- 2.3.2 Dans certains secteurs, par exemple près du chalet de la plage, l'aménagement d'une plateforme d'observation donne lieu de mesurer la force du Saint-Laurent.

Réaménager les rives

Outre le plan maître forestier qui vise à maintenir et augmenter le couvert forestier tout en assurant la protection du patrimoine arboricole, les rives du Parc Jean-Drapeau

nécessitent d'être restaurées. Effectivement, les rives ayant été artificialisées, lors de la création du Parc, mériteraient d'être naturalisées dans le but d'assurer la pérennité de la faune et la flore existantes, mais aussi de créer une connectivité avec sa biodiversité fluviale.

Les études menées par le Comité ZIP Jacques-Cartier démontrent qu'il y a un besoin réel de restaurer certains secteurs des rives. Lorsque ces milieux sont aménagés adéquatement, ils offrent des habitats favorables à une diversité faunique. Tandis qu'à d'autres endroits, c'est plutôt des corvées de nettoyage systématiques sur les rives et le littoral qu'il faut privilégier.

Recommandation 3 : Restaurer les rives afin de favoriser la biodiversité des îles

- 3.1 Se donner un plan de restauration et d'aménagement des rives en visant la réhabilitation des milieux naturels.
- 3.2 Procéder à des corvées de nettoyage systématiques sur les rives et le littoral.

À LA CROISÉE DES CHEMINS

Harmoniser l'aménagement du Parc

Le Parc Jean-Drapeau constate, dans l'État des lieux⁶, que l'arrivée de promoteurs importants dont leurs activités sont axées sur le divertissement et l'événement ont contribué à la perception que ce Parc est davantage un lieu de destination d'activités diversifiées et événementielles qu'un lieu de villégiature et de détente. Par contre, les activités et l'aménagement des lieux démontrent, tout de même, que c'est effectivement cette vocation qui est privilégiée. D'ailleurs, le mandat que la Ville de Montréal a donné à la SPJD appuie cette tendance. Un tour d'horizon des rapports annuels de la SPJD prouve que le financement de la Ville de Montréal est insuffisant et que la Société complète son budget, principalement par des revenus provenant des redevances liées aux événements et aux stationnements.

Une méthodologie proposée par Ellio⁷, soit l'approche THE NATURAL STEP, offre une vision dans laquelle les collectivités, les entreprises et les institutions prospèrent dans les limites fixées par la nature. Toutefois, le Parc n'ayant pas une vocation exclusive comme d'autres parcs de Montréal, on y joint des activités événementielles. De ce fait, les orientations proposées par Ellio n'offrent aucune place à ces écosystèmes naturels que sont le fleuve et les îles. Ils sont toujours relégués à la trame du paysage.

Cet état de fait amène une réflexion sur la limite du mandat dédié à la SPJD ainsi que sur la vision du Plan directeur 2018-2028 qui est de *révéler le caractère insulaire du Parc et de mettre en valeurs ses espaces naturels et culturels*. Effectivement, tel que nous l'avons mentionné plus haut, le Parc Jean-Drapeau a une capacité de support limitée avec un écosystème délimité par le fleuve.

Le Parc est rendu à la croisée des chemins puisqu'il a atteint la pleine capacité de sa prospérité événementielle et qu'il ne peut plus délaissé les autres aspects reliés aux espaces naturels. Malgré ce constat, une grande réflexion doit être réalisée à la Ville de

⁶ Parc Jean-Drapeau (2018). États des lieux du parc Jean-Drapeau. Dans le cadre des consultations publiques et du Plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau, 72 pages.

⁷ Ellio, Conseil en développement durable (2017). Parc Jean-Drapeau – Réflexion stratégique de développement durable, 52 pages.

Montréal sur le mandat de la SPJD et sur son mode de financement afin de réellement viser l'harmonisation des aménagements du Parc.

Recommandation 4 : Réconcilier l'aménagement du Parc Jean-Drapeau avec sa nature

- 4.1 Revoir le mandat de la SPJD ainsi que son mode de financement afin que cesse l'expansion des activités événementielles contribuant à son financement autonome.
- 4.2 Orienter les investissements dans la restauration du patrimoine naturel du Parc, tant du point de vue riverain que terrestre.

CONCLUSION

Depuis 1996, le Comité ZIP Jacques-Cartier s'emploie à travailler en concertation avec les acteurs de la société civile afin d'assurer le développement de leur secteur du fleuve Saint-Laurent, à le protéger et à le prendre en charge. Les connaissances acquises sur le fleuve Saint-Laurent, sa biodiversité et ses milieux fragiles permettent d'observer des enjeux de pérennité des ressources naturelles reliées à l'aménagement du territoire et à l'expansion des activités urbaines.

Cette consultation publique permet à l'organisme de prendre connaissance des enjeux reliés à la gestion du Parc Jean-Drapeau et de porter un regard sur les propositions d'aménagement qui ont été faites jusqu'à maintenant. Les différents plans d'aménagement du Parc ont toujours soutenu la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel de même que la recherche d'un équilibre entre les différents usages du Parc. Mais l'état des lieux confirme qu'il est impossible d'atteindre cet équilibre.

Il importe de préciser qu'à la lecture des rapports financiers de la SPJD et de l'état des lieux du Parc Jean-Drapeau qu'il demeure utopique d'unifier le site en termes d'aménagement et de croissance tout en visant la conservation, la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts. Les îles, de par leur nature, possèdent un espace limité qui ne permet plus de compter sur les revenus autonomes de la SPJD. Donc, qu'on ne peut plus viser le déploiement des activités événementielles sans porter atteinte au patrimoine naturel!

Face à ces constats, une question importante se pose, serait-il temps de revoir la pertinence de maintenir ce type de gouvernance qu'est une société paramunicipale?



ENSEMBLE POUR PROTÉGER & RESTAURER
LE SAINT-LAURENT • **GRAND MONTRÉAL**

14115, rue Prince-Arthur Est, bureau 427
Montréal (Québec) H1A 1A8